

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE – COMMUNE DE MERPINS

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai, le conseil municipal est convoqué pour la tenue d'une séance ordinaire à 20 heures 30.

Ordre du jour :

1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 14.04.2025

2-Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal.

3-Présentation par le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cognac du dispositif Participation Citoyenne proposée par la Gendarmerie Nationale.

4-Renouvellement de la CCID : il convient de renouveler la Commission Communale des Impôts Directs, pour cela le conseil municipal doit par une délibération valider une liste de six contribuables de la commune titulaires et de six contribuables de la commune suppléants, liste qui sera présentée au Directeur Départemental des Finances Publiques afin qu'il procède à la nomination des membres de la CCID.

5-Délibération pour l'attribution des subventions aux associations

6-Consultation du conseil municipal à propos d'une demande d'autorisation environnementale portant sur la construction de 9 nouveaux chais de stockage d'alcool de bouche déposée par la société Les Chais du Prunelas commune de Salignac-sur-Charente.

7-Questions diverses

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai, dûment convoqué le 30 avril 2025, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Hubert DEMENIER, Maire.

Présents :

Mesdames Virginie BONNEFON - Chantal NICOLAS - Michelle DOUBLET - Séverine GEOFFROY -Karine SAUVION

Messieurs Hubert DEMENIER - Jean-René BARET - Xavier BONNET - Thomas BOYELDIEU - Stéphane DENIS - Didier GALLAU - Alain REPENTIN

Absents excusés et ayant donné pouvoir : madame Chantal BOULESTEIX qui a donné pouvoir à madame Michelle DOUBLET et monsieur Jean-Yves THIBAUD qui a donné pouvoir à monsieur Alain REPENTIN

Absente excusée : Madame Isabelle CAËS.

Madame Michelle DOUBLET est nommée secrétaire.

Quorum : 8. Atteint

1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 14.04.2025 :

Monsieur Didier GALLAU fait observer que lors du débat sur les investissements, il avait noté le manque de demandes de subventions faites par la mairie. Le maire reconnaît effectivement que cette remarque avait été faite et qu'il en avait pris acte.

Le compte rendu est alors adopté à l'unanimité.

2-Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal. :

Deux déclaration d'intention d'aliéner ont été déposées :

Renonciation au droit de préemption urbain pour les biens dont les références cadastrales suivent :

-parcelle cadastrée section AE N° 170

-parcelles cadastrées section AL 103-120-121

3-Présentation par le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cognac du dispositif Participation Citoyenne proposée par la Gendarmerie Nationale.

Le major PERLOT et le sergent-chef VERRIER sont venus exposer au conseil municipal le dispositif « Participation Citoyenne » qui est propre à la Gendarmerie et à la Police Nationale. Il est à distinguer du dispositif « vigilance citoyenne » qui est proposé par un organisme privé et s'appuie sur des prestations payantes.

Initiative publique mise en place par la Gendarmerie nationale en 2006, le dispositif « Participation Citoyenne » s'inscrit dans une démarche de collaboration entre les acteurs locaux de la sécurité (Gendarmerie dans notre cas) les habitants et les élus locaux afin de mieux lutter contre les actes de délinquance et les incivilités.

Des citoyens référents sont choisis par le maire sur la base du volontariat et de la disponibilité pour établir le relais entre les habitants du quartier et la brigade de gendarmerie locale. Les objectifs de ce dispositif sont les suivants :

- Renforcer le contact et les échanges d'informations entre la Gendarmerie nationale et les habitants pour assurer la sécurité de tous au quotidien.

- Améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des enquêtes.

- Développer une culture de prévention de la délinquance et de solidarité auprès des habitants.

Il revient au conseil municipal de décider de l'adhésion de la commune à ce dispositif en autorisant la signature d'un protocole de trois ans avec la gendarmerie.

Le dispositif reposant sur un réseau de référents de quartier, le maire propose qu'avant toute décision, les référents actuels soient consultés afin de pouvoir apprécier la possibilité d'y faire adhérer la population. Proposition qui est accueillie favorablement.

4-Renouvellement de la CCID : il convient de renouveler la Commission Communale des Impôts Directs, pour cela le conseil municipal doit par une délibération valider une liste de six contribuables de la commune titulaires et de six contribuables de la commune suppléants, liste qui sera présentée au Directeur Départemental des Finances Publiques afin qu'il procède à la nomination des membres de la CCCID.

Le maire propose la liste suivante :

Commissaires titulaires proposés

Stéphanie FRITZ

Frédéric BARON

Alain CHATENET

Christian DECOODT

Danielle GRANET

Frédéric SAUVION

Commissaires suppléants proposés

Jacky FRADET

Olivier HERAUD

Francis CHAUVINEAU

Stéphane DENIS

Michelle DOUBLET

Jean-René BARET

Cette liste est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal, elle sera donc proposée au Directeur départemental des finances publiques à qui il revient de procéder aux nominations des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

5-Délibération pour l'attribution des subventions aux associations :

Le maire rappelle les conditions budgétaires difficiles dans lesquelles la commune se trouve. Il indique que ces propositions sont marquées par la volonté de faire des économies.

En ce qui concerne les demandes de subventions faites par les associations de Merpins un principe de diminution a été appliqué qui a pu être nuancé au cas par cas. Il rappelle que les situations des associations sont bien différentes les unes des autres. Ainsi leurs budgets varient de 420 euros par an à 150747 euros.

En ce qui concerne les demandes d'associations hors commune. Il a été décidé de privilégier les associations situées dans Grand Cognac et à vocation sociale. Hors de ce cadre deux associations ont été retenues : France Handicap et Hôpital pour Enfants.

Proposition d'attribution des subventions :

Associations de Merpins	
Tennis de table	450
Amicale bouliste	250
Ambiance gym sympa	270
ASM	3700
Détente et partage	270
Société de chasse	650
Salam la Paix	270
Badminton	0
	5860
Associations extérieures	
Don du sang Cognac	250
Secours catholique	250
Secours populaire	150
Entraide cognaçaise	200
France Handicap	100
Hôpital pour enfants	100
total	1050
Total des subventions	6910

Le budget prévu était initialement de 11000 euros.

La proposition d'attribution des subventions a été adoptée à l'unanimité des voix.

6-Consultation du conseil municipal à propos d'une demande d'autorisation environnementale portant sur la construction de 9 nouveaux chais de stockage d'alcool de bouche déposée par la société Les Chais du Prunelas commune de Salignac-sur-Charente.

Au vu du rapport d'expertise présenté, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition du maire de ne pas faire opposition à la demande d'autorisation environnementale déposée par la société Les Chais du Prunelas commune de Salignac-sur-Charente.

7-Questions diverses :

-Le maire indique qu'un appel d'offre va être effectué afin de trouver un fournisseur de gaz pour les bâtiments communaux.

-Le maire indique qu'il est à la recherche d'une solution pour faire baisser les prix de la restauration, à cet effet il a pris contact avec le GIP cuisine publique de Cognac.

-Monsieur Didier GALLAU demande où en est la procédure de recrutement d'une nouvelle secrétaire générale. Le maire répond que la date limite de dépôt des candidatures était le 30 avril. Trente candidats ont postulé, la procédure de sélection est engagée avec le CDG16.

La séance est clôturée à 21 heures 45.

Le Maire
Hubert DEMENIER

La secrétaire de séance
Michelle DOUBLET